

Compte rendu de la séance du jeudi 06 juillet 2017

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN

Absente : Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Suzette BOUTONNET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 points seront abordés en Huis-clos en fin de séance.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Approuvé à l'unanimité

2) Contrat d'ATSEM et Contrat de l'agent technique

Le premier contrat d'ATSEM est renouvelé en CDI pour 17h30/ semaine et le second contrat est renouvelé pour 1 an pour 30 heures/semaine.

Le contrat de l'agent technique effectuant le ménage à l'école et dans les bâtiments communaux est renouvelé pour 1 an 8heures/ semaine.

Vote 13 voix POUR

3) Contrat temporaire pour le remplacement des ATSEM

L'école nécessite qu'il y ait en permanence la présence d'une ATSEM. Mme. le Maire Délégué propose que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer des contrats temporaires de remplacement d'ATSEM en cas de maladie ou de formation.

Vote 13 voix POUR

4) Tarif de la cantine

Depuis le 1er septembre 2016, la mairie de Florac facture à la commune de Bédouès-Cocurès : 5.50 € le repas soit 0.10 € d'augmentation. Mme. le Maire Délégué propose d'augmenter de 0.10 € le prix du repas :

- 3.40 € le repas pour les enfants occasionnellement
- 3.30 € le repas pour les enfants demi- pensionnaires
- 5.50 € le repas pour les adultes

Vote 13 voix POUR

Christophe NOURRY demande que lors du renouvellement de la convention avec la mairie de Florac on intègre l'aspect qualitatif des repas et pas seulement l'aspect financier. Monsieur le Maire demande qu'il prenne en charge ce dossier.

5) Subvention association

A compter du lundi 17 juillet 2017, une navette sera disponible tous les matins du lundi au vendredi pour aller à Florac avec 3 arrêts :

- place de la Fagotière à Cocurès (abri bus)
- camping chantemerle
- arrêt bus à Bédouès

Mme. le Maire Délégué propose de subventionner l'association "C'est Ouvert" qui a mis en place cette navette

Le conseil municipal décide de lui attribuer 500 €.

Bernard CREISSENT demande que l'on mette sur le site de la mairie les horaires des différentes navettes.

Christophe NOURRY aurait souhaité que la navette aille jusqu'à la Vernède. Pour cette première année de mise en place de la navette pour Bédouès-Cocurès, les hameaux ne sont pas desservis (de même que pour la commune de Florac).

Vote 13 voix POUR

6) Convention avec le SDIS 48

Vu la demande du SDIS 48 de signer une convention de mise à disposition pour nos 2 agents techniques, sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec le SDIS 48 autorisant M. BREYSSE Grégory et M. DURAND Maxime à quitter leur poste lors de demandes d'interventions dans le cadre de leur mission de sapeur-pompier.

Vote 13 voix POUR

7) Inscription des chemins ruraux au PDESI

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de la Présidente du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ainsi qu'au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et de délibérer sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'inscription des itinéraires de randonnée au PDIPR et PDESI sur le territoire de la commune tel qu'ils figurent sur la carte au 25 000ème annexée.

Vote 13 voix POUR

8) Prévoyance- Harmonisation de la part communale

Suite à la fusion des communes, le conseil municipal doit harmoniser la part communale participative pour le maintien de salaire des agents. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 20 € par agent et par mois.

Cette décision est soumise à l'avis du comité technique du centre de gestion.

La délibération sera prise lors du prochain conseil en septembre

Vote 13 voix POUR

9) Décision Modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dotation d'amortissement	4662.80	
74121	Dotation de solidarité rurale		3933.00
7718	Autres produits except. opérat° gestion		729.80
TOTAL :		4662.80	4662.80
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES

2184 - 51	Bouffadou	1500.00	
2315 - 47	Voirie	3664.80	
28041412 (040)	Amortissement subventions		-1456.96
281532 (040)	Amortissement Réseaux d'assainissement		172.00
28188 (040)	Amortissement		3.69
28041582 (040)	Amortissement bâtiments		3140.07
2804182 (040)	Amortissement Bâtiments et installation		3306.00
TOTAL :		5164.80	5164.80
TOTAL :		9827.60	9827.60

Vote 13 voix POUR

10) Syndicat Mixte du Numérique

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise pour le déploiement de la fibre optique sur la commune. Il informe que le conseil départemental a créé un syndicat mixte numérique.

Le Conseil Municipal approuve le principe de création d'un Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit et désigne M. **CREISSENT Bernard, délégué titulaire** et M. **NOURRY Christophe, délégué suppléant** pour représenter la commune au comité syndical.

Vote 13 voix POUR

11) Questions diverses

- Réclamations : lecture des différentes réclamations reçues depuis le dernier conseil

- Eclairage public : lecture d'un appel à projet lancé par le Parc National des Cévennes pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La commune de Cocurès a déjà délibéré dans ce sens, et un tour de table est fait pour connaître l'avis des conseillers de Bédouès. La plupart des conseillers municipaux est favorable à l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le bureau s'informera prochainement de la possibilité de réaliser ce projet dans un premier temps sur Cocurès. Une information de la population sera planifiée.

- Pluvial : des travaux sont effectués par les employés communaux pour raccorder le regard d'eau pluvial sur la conduite existante chez le particulier

- Agence Régionale de la Santé : Information sur la plante "Ambroisie". Marie-Thérèse CHAPELLE est désignée référente locale.

- Encombrants : une information a été faite par le biais de la presse et d'affichage pour la population. Le ramassage a lieu le 1er jeudi de chaque mois pour les personnes n'ayant pas de véhicules adaptés, sur inscription au secrétariat de la mairie.

Rappel : les cartons et autres objets ne doivent pas être déposés à côté des containers mais amenés à la déchetterie.

Serge Lapiere signale qu'il y a un dépôt de déchets verts après Cocurès.

Le SICTOM a un broyeur fixe à la déchetterie, voir si les communes pourraient s'en servir.

- Logement : à partir du 01/08/17, deux logements sur Cocurès seront libres. (un au-dessus de la Poste et un au Presbytère)

Christophe NOURRY demande à rajouter plusieurs questions diverses :

- Compteur Linky : Christophe NOURRY demande que la population soit informée que la pose du compteur Linky n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de délibération de prise par le conseil municipal et que chacun est libre d'accepter ou de refuser la pose de ce compteur.

- RD 998 : sur quelles parcelles vont être déposés les déblais ?

Monsieur le Maire répond que c'est un projet départemental et qu'il n'a pas la réponse. Une partie de ces déblais devraient être récupérés par la commune de Florac

- chenilles processionnaires : Christophe NOURRY précise que ce sont les conséquences du réchauffement climatique.

Monsieur le Maire précise, que suite à une réclamation, la commune va mettre en place 2 pièges à chenilles et couper un pin dans le lotissement de la Gardette. Christophe NOURRY demande qu'un feuillu soit planté.

Séance levée à 20h55

Vu le Maire

Vu la secrétaire

-